

République du Bénin

=====

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi

=====

# **PROJET D'INCLUSION DES JEUNES**

(ProdIJ)

**P170425**

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES  
PRENANTES -VERSION REVISEE**

**FINANCEMENT ADDITIONNEL**

Mai 2025

## Sommaire

Sigles et Abréviations.....	3
Définitions des concepts clés.....	4
1. Description du Projet.....	5
1.1. Contexte.....	5
1.2. Objectifs du Projet.....	5
1.3. Composantes et activités du Projet.....	5
1.4. Zones d'intervention du Projet.....	7
1.5. Avantages du Projet.....	9
1.6. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet.....	9
2. Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	12
2.1. Démarche d'élaboration du PMPP.....	12
2.2. Identification et analyse des parties prenantes.....	13
2.3. Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes ...	14
2.4. Activités envisagées.....	15
2.5. Stratégie de diffusion de l'information sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux.....	16
2.6. Stratégie proposée pour les consultations.....	16
2.7. Stratégie en matière de santé et de sécurité.....	18
3. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes.....	21
3.1. Ressources.....	21
3.2. Fonctions de gestion et responsabilités.....	21
4. Mécanisme de gestion des plaintes du Projet.....	22
4.1. Procédures de traitement des plaintes.....	22
5. Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.....	25
Annexes.....	26

## Sigles et Abréviations

<b>ABeGIEF</b>	: Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers
<b>ANPE</b>	: Agence Nationale Pour l'Emploi
<b>ANPS</b>	: Agence Nationale de Protection Sociale
<b>ARCH</b>	: Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
<b>BAI</b>	: Bureau d'analyse et d'investigation
<b>CES</b>	: Cadre Environnemental et Social
<b>CNL-CREVT</b>	: Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme
<b>COFIL</b>	: Comité de Pilotage
<b>DPEE</b>	: Direction de la Promotion de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat
<b>DETFP</b>	: Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>EFTP</b>	: Enseignement et Formation Techniques et Professionnels
<b>EIES</b>	: Étude d'Impact Environnementale et Sociale
<b>EMICoV</b>	: Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
<b>FNM</b>	: Fonds National de la Microfinance
<b>FODEFCA</b>	: Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage
<b>FPI</b>	: Financement de Projets d'Investissements
<b>GND</b>	: Grossesse Non Désirée
<b>IDA</b>	: Association Internationale de Développement
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>MASM</b>	: Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
<b>MESTFP</b>	: Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
<b>NES</b>	: Norme Environnementale et Sociale
<b>PAD</b>	: Document d'évaluation du Projet
<b>PAG</b>	: Plan d'Action du Gouvernement
<b>PEES</b>	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
<b>PEJ</b>	: Projet Emploi des Jeunes
<b>PGMO</b>	: Procédures de Gestion de la Main d'œuvre
<b>PMPP</b>	: Plan de Mobilisation des Parties prenantes
<b>PND</b>	: Plan National de Développement
<b>ProdIJ</b>	: Projet d'Inclusion des Jeunes
<b>SCP</b>	: Secrétariat à la Coordination du Projet
<b>TTL</b>	: Task Team Lead
<b>VBG</b>	: Violence Basée sur le Genre
<b>VCE</b>	: Violence contre les enfants
<b>VIH</b>	: Virus de l'Immuno-déficience Humaine

## Définitions des concepts clés

**Autres parties concernées :** L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

**Mécanisme de gestion des plaintes :** Un mécanisme de gestion des plaintes est un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

**Parties touchées par le Projet :** L'expression « parties touchées par le Projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (*NES 10/Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.1*).

**Personnes défavorisées ou vulnérables :** L'expression « défavorisé ou vulnérable » désigne des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (*CES/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28*).

**Violences Basées sur le Genre :** Expression générique qui désigne tout acte préjudiciable perpétré contre le gré d'une personne et fondé sur les différences que la société établit entre les hommes et les femmes (genre). Elle englobe les actes qui provoquent un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, la menace de tels actes, la contrainte, et d'autres formes de privation de liberté. Ces actes peuvent se produire dans la sphère publique ou privée (Directives du Comité permanent inter-organisations sur la VBG, 2015, p.5).

**L'exploitation et abus sexuel et le harcèlement sexuel (EAS/HS) :** L'exploitation sexuelle est tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles. L'abus sexuel s'entend de l'intrusion physique effective ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, par la force, sous la contrainte ou dans des conditions inégalitaires. Harcèlement sexuel c'est toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

# **1. Description du Projet**

## **1.1. Contexte**

1. Estimée à 13,35 millions d'habitants en 2022, la population béninoise croît à un rythme rapide de près de 3% par an. La population est jeune, avec environ 42,45% de personnes âgées de moins de 15 ans. Cette proportion passe à 63% pour les moins de 25 ans. Le marché du travail est ainsi soumis à une pression extrême, puisque chaque année environ 200.000 jeunes atteignent l'âge de travailler (INSAE, EMICoV 2015).

2. Alors que le chômage est très peu répandu au Bénin, touchant à peine 0,7% de la population active (INSAE, EMICoV 2015), le sous-emploi par contre touche 72,9% des Béninois actifs. Les actifs sous-employés sont de manière disproportionnée, des jeunes, des femmes, des ruraux, des indépendants, avec un faible niveau d'éducation, et travaillant principalement dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et la sylviculture. En particulier, 92% des jeunes actifs âgés de 15 à 24 ans sont en situation de sous-emploi.

3. Par ailleurs, le Bénin, généralement considéré comme l'un des pays les plus stables en Afrique de l'Ouest, est de plus en plus vulnérable au risque d'extrémisme violent. En effet, au cours de ces dernières années, la menace terroriste s'est déplacée vers le Bénin, en particulier dans les régions septentrionales. Ces régions sont généralement peu pourvues en infrastructures socio-économiques et administratives et soumises à des influences religieuses qui constituent autant de facteurs de risques de voir apparaître l'extrémisme violent, notamment pour les jeunes peu ou pas éduqués, en situation de sous-emploi.

4. Dans ce contexte, le Gouvernement du Bénin a décidé de mettre en œuvre le Projet d'Inclusion des Jeunes (ProdIJ), avec l'appui de la Banque mondiale. Ce Projet, dont l'objectif de développement est d'accroître l'inclusion économique et sociale des jeunes ayant un faible niveau de scolarisation, en situation de sous-emploi ou en inactivité, est en droite ligne avec les objectifs spécifiques du Plan National de Développement (PND) 2018-2025 relatifs (i) à la mise en place d'un système éducatif équitable, inclusif et de qualité pour le développement durable, (ii) à la promotion des meilleures opportunités de revenus et d'emplois décents pour les populations et (iii) au renforcement de la qualité des interventions en faveur de la jeunesse.

## **1.2. Objectifs du Projet**

5. L'Objectif de développement du Projet est d'accroître l'inclusion économique des jeunes vulnérables au Bénin. L'inclusion économique dans le cadre de ce Projet, se réfère à l'entrée, au maintien et à l'évolution des jeunes dans l'emploi.

6. Le ProdIJ a été conçu pour appuyer les interventions visant à accroître l'inclusion économique des jeunes vulnérables à travers une approche spécifique pour traiter les facteurs de risque de violence et en fixant des objectifs spécifiques au profit des jeunes vivant dans des zones à risque d'extrémisme violent ; en améliorant l'accès aux services et aux formations techniques dans des métiers identifiés comme ayant un fort potentiel d'inclusion économique, en augmentant les capacités financières et l'accès aux services financiers.

7. Le projet initial a enregistré des progrès importants dans sa phase de mise en œuvre. Le dispositif Azôli est à présent bien ancré dans toutes les communes pour offrir des opportunités d'emploi aux jeunes vulnérables. Le financement additionnel soutient, entre autres, le projet pilote en cours sous Azôli pour intégrer davantage de jeunes vulnérables dans l'industrie avicole afin de promouvoir l'autosuffisance alimentaire suite à une nouvelle politique gouvernementale.

## **1.3. Composantes et activités du Projet**

8. Le ProdIJ sera mis en œuvre à travers les composantes suivantes :

- ***Composante 1 : Soutien au développement d'un programme intégré pour l'inclusion économique et l'amélioration de l'employabilité des jeunes vulnérables***

9. Sous cette composante, le Projet soutient à travers l'Agence nationale pour l'Emploi (AnpE) le développement du programme Azôli qui offre un ensemble complet de services pour l'inclusion économique, ainsi que l'amélioration de l'employabilité des jeunes vulnérables. Ces activités comprennent l'orientation, le conseil en matière d'emploi, la formation aux compétences de vie courante, la formation à l'entrepreneuriat, les services de développement d'affaires afin d'améliorer l'employabilité des jeunes vulnérables. Ces activités s'appuient sur les services d'information et d'intermédiation en matière d'emploi offerts par l'AnpE sur toute l'étendue du territoire national. Cette composante soutient également l'amélioration de la qualité, l'élargissement de la portée et l'extension des programmes à un plus grand nombre de jeunes au niveau des communes, y compris les initiatives d'insertion des jeunes sur les chaînes de valeurs agricoles. En particulier, dans le cadre de l'initiative gouvernementale en faveur de l'aviculture, l'AnpE travaillera en étroite collaboration avec l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (ADPME). Cette dernière a en charge d'assurer l'installation des jeunes et d'assurer leur suivi.

- ***Composante 2 : Renforcement du système de formation et amélioration des compétences techniques des jeunes vulnérables***

10. Cette composante couvre trois dimensions : (i) Renforcer les offres en formations techniques au profit des jeunes vulnérables ; (ii) Améliorer l'accès aux formations duales et à celles de courte durée dans les métiers sélectionnés ; et (iii) Améliorer l'offre des formations duales en augmentant l'appui aux maîtres-artisans. Ainsi, à travers cette composante, le Projet accompagne le Gouvernement dans ses efforts de renforcement des systèmes d'apprentissage et de formation, ainsi que l'amélioration de l'accès aux formations techniques dans des métiers à fort potentiel pour les jeunes vulnérables. Les agences d'exécution pour cette composante sont la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) et le Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA). Cette composante s'emploie à réduire les écarts entre les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la formation technique. Les activités de formation technique visent la parité entre les sexes parmi les bénéficiaires (50% de jeunes hommes et 50% de jeunes femmes).

- ***Composante 3 : Soutien aux jeunes vulnérables pour l'amélioration de leurs capacités financières et de leur accès aux services financiers***

11. Les contraintes financières restent un élément clé de l'exclusion sociale et économique car elles empêchent les jeunes de réaliser leurs idées et leurs compétences. Ainsi, le Projet aide les bénéficiaires à faire face aux contraintes de capital et à l'accès aux services financiers à travers deux guichets :

- a) Un guichet de subvention financé par le Projet qui fournira des fonds de démarrage non remboursables (d'environ 400 USD) aux individus et aux groupes pour la phase initiale de leurs activités. Les bénéficiaires de la subvention auront un compte ouvert dans une institution financière afin d'assurer leur inclusion à long terme dans le système financier et de construire leur historique de crédit. Les fonds de démarrage seront utilisés uniquement pour soutenir les opérations techniques nécessaires à la mise en place de l'activité. Le Projet ne finance pas les activités impliquant l'acquisition de terres et les critères de sélection des bénéficiaires des fonds de démarrage comprendront la preuve que l'activité prévue n'implique pas l'acquisition de terres ou des restrictions sur l'utilisation des terres ou, le cas échéant, le bénéficiaire devra fournir les preuves requises du transfert des terres.
- b) Fournir un lien vers le guichet de prêt financé par le gouvernement dans le cadre du Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). Le Projet ARCH développe un produit de crédit à taux d'intérêt bonifié pour soutenir l'investissement des petites entreprises actives dans des métiers à fort potentiel d'inclusion économique. Après avoir fourni des services de développement des entreprises aux bénéficiaires (sous la composante 1), les services de l'emploi orientent et aident les bénéficiaires à s'adresser au guichet de microcrédit de ARCH.

Les bénéficiaires devront suivre le même processus de sélection que tout autre demandeur du microcrédit de ARCH, mais ils seront bien placés pour être admissibles compte tenu de leur historique auprès des institutions de microcrédit.

12. Le Projet aide le Fonds National de la Microfinance (FNM) à opérationnaliser ces deux guichets au profit des bénéficiaires. Cette composante finance i) les subventions, ii) les coûts de transfert des fonds, iii) l'assistance technique pour le développement des deux guichets et iv) le soutien institutionnel au FNM.

- ***Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du Projet***

13. Cette composante soutient les activités liées à la gestion, au suivi et à l'évaluation du Projet. Un Secrétariat à la Coordination du Projet (SCP), sous le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (DG ANPE) au MPMEPE, assure que le Projet est mis en œuvre conformément à l'Accord de financement, au document d'évaluation du Projet (PAD), aux manuels de mise en œuvre du Projet (le manuel d'exécution, ainsi que le manuel de gestion administrative, comptable et financière) et aux instruments de sauvegarde. En outre, le SCP est chargé des fonctions générales de suivi et d'évaluation, telles que définies dans la section "Modalités de suivi et d'évaluation des résultats". Le suivi du Projet suit une approche participative pour donner aux jeunes bénéficiaires une voix prépondérante, à l'aide notamment des outils tels que les cartes d'évaluation communautaire, ou le suivi itératif des bénéficiaires.

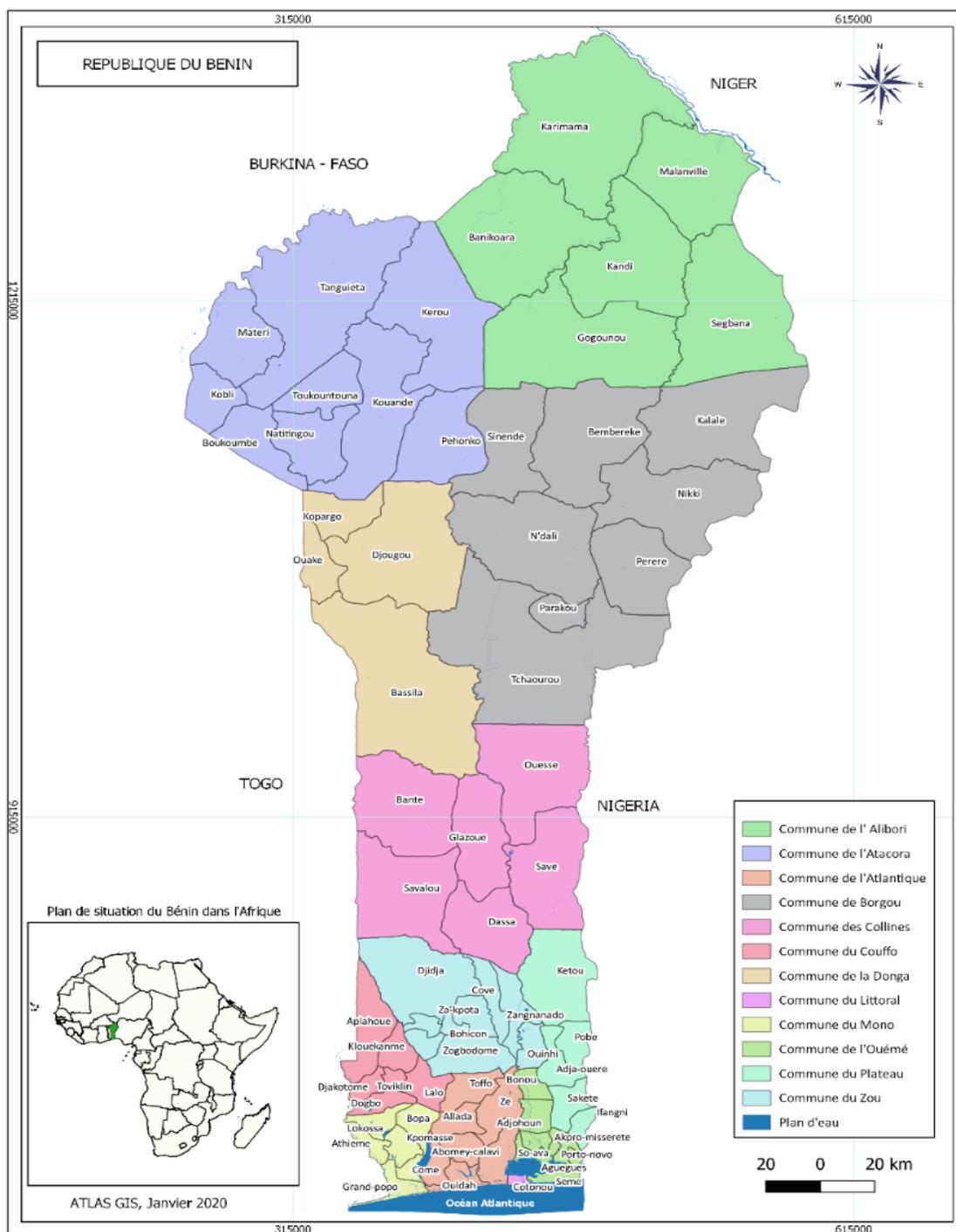
#### **1.4. Zones d'intervention du Projet**

14. Le Projet aura une couverture nationale et sera mis en œuvre dans chacune des soixante-dix sept (77) communes du Bénin. Le Projet mettra particulièrement l'accent sur les régions qui sont exposées aux menaces d'extrémisme violent et contribuera directement aux efforts de prévention des conflits dans ces domaines.

- ***Situation géographique***

15. Situé en Afrique de l'Ouest dans la zone tropicale entre l'équateur et le tropique du Cancer, le Bénin s'étend sur une superficie de 112 620 Km<sup>2</sup>. Il est limité au nord par la République du Niger ; au nord-ouest par le Burkina Faso ; à l'ouest par le Togo ; à l'est par le Nigeria et au sud par l'océan Atlantique.

**Figure 1 : Les communes du Bénin**



Source : Cabinet ATLAS GIS, Janvier 2020

▪ **Caractéristiques socio-démographiques**

16. La population comptait 13,35 millions d'habitants en 2022 avec un indice de fécondité de 5,7 enfants par femme et une espérance de vie de 61,2 ans. La population est jeune, avec environ 42,45% de personnes âgées de moins de 15 ans. Cette proportion passe à 63% pour les moins de 25 ans. Le marché du travail est ainsi soumis à une pression extrême, puisque chaque année environ 200.000 jeunes atteignent l'âge de travailler (INSAE, EMICoV 2015). En dehors du français qui est la langue officielle, les langues les plus parlées sont le Fon ; le Yorouba, le Bariba et le Dendi. Pour ce qui est des pratiques

religieuses, on note une forte prédominance des religions traditionnelles africaines, suivies par le christianisme et l'islam.

- **Activités socio-économiques et niveau de pauvreté**

17. Si la majorité de la population béninoise travaille, un grand nombre est confiné dans le sous-emploi ou dans des activités à faible productivité, donc à faible rémunération. En effet le secteur agricole occupe 52,6 %, tandis que 21,4 % de personnes actives exercent le commerce, qui constitue le deuxième secteur le plus important ; les services et la production ne concernent que 12,9 % des emplois. Le travail indépendant est prédominant et s'élève à environ 70 %. Les travailleurs familiaux et les apprentis non rémunérés représentent plus de 20 % des travailleurs. Quant au secteur salarié, il n'occupe que 16,4 % des travailleurs dont 30 % seulement sont employés par le secteur formel alors que tous les autres salariés participent à l'économie informelle<sup>1</sup>.

18. Entre 2021 et 2022, le taux de pauvreté nationale était à 36,2 %, en baisse de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2018-2019. Le taux de chômage était de 2,4 %, tandis que le sous-emploi touchait 72 % de la population active, et 90,1 % des travailleurs étaient employés dans le secteur informel. Le classement du pays dans l'indice de développement humain (IDH) des Nations Unies reste faible, bien qu'il se soit amélioré au fil du temps. En 2020, le Bénin était classé 166e sur 191 pays avec un IDH de 0,525, en raison d'une faible espérance de vie à la naissance (59,8 ans), d'un faible nombre d'années de scolarisation attendues et moyennes (respectivement 10,8 ans et 4,4 ans). Bien que des progrès aient été réalisés dans les domaines de l'éducation et de la santé, l'indice du capital humain 2020 du Bénin demeure faible à 0,40.

## **1.5. Avantages du Projet**

19. Les principaux avantages du Projet sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'apprentissage et la formation technique à court terme ;
- Équipement des centres de formation et des lycées techniques ;
- Renforcement des capacités des maîtres artisans ;
- Développement de compétences techniques, non cognitives et comportementales des jeunes bénéficiaires ;
- Accroissement de l'accès des jeunes vulnérables aux réseaux sociaux et professionnels ;
- Accès au capital social et financier ;
- Accroissement de la participation des jeunes aux interactions économiques et sociales au sein de leurs communautés ;
- Accroissement de l'inclusion économique et sociale des jeunes vulnérables ;
- Contribution à la réduction des inégalités de genre dans l'accès à la formation, à l'emploi, au capital social et financier ;
- Prévention des conflits dans les régions particulièrement exposées aux menaces d'extrémisme violent.

## **1.6. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet**

### **1.6.1. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet initial**

20. La mise en œuvre des activités du Projet initial présente les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels suivants :

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, Notes de politiques pour la nouvelle administration béninoise, juillet 2016

- ***Risques d'exclusion de certains groupes vulnérables y compris au sein du groupe cible***

21. Certaines personnes parmi le groupe cible peuvent ne pas avoir accès aux bénéfices du Projet, du fait du manque d'information, ou d'un processus de sélection ne prenant pas en compte certains groupes spécifiques, notamment les personnes en situation de handicap. Les organisations regroupant ces groupes spécifiques doivent donc être consultées, en vue de prendre en compte les besoins et préoccupations qui sont les leurs.

- ***Risques d'accidents liés à l'utilisation des outils et équipements ou développement de maladies professionnelles***

22. L'utilisation des outils et équipements dans les ateliers de formation peut être à l'origine d'accidents du travail (accident de manutention manuelle, blessures, chutes etc.), ou provoquer des maladies professionnelles. Les programmes de formation doivent donc inclure des activités de sensibilisation pour la prévention de ces risques. De même, des équipements de protection individuelle adaptés à chaque filière doivent être mis à la disposition des apprenants bénéficiaires.

- ***Risques de survenue de violences basées sur le genre (harcèlement sexuel, exploitation, abus et harcèlement sexuel...) et/ou de violence contre les enfants***

23. Les EAS/HS peuvent survenir pendant la mise en œuvre de ce projet. Ces violences peuvent se produire entre les travailleurs du Projet et les populations bénéficiaires, ainsi qu'entre les maîtres artisans et les apprentis. Des travailleurs de diverses origines peuvent également exposer les femmes et les jeunes filles vulnérables à des risques d'exploitation et de harcèlement. Le projet peut aussi augmenter les violences conjugales et le harcèlement en modifiant la dynamique de genre au sein des ménages et en remettant en question les rôles traditionnels par la participation des femmes.

- ***Risques de conflits entre les populations et les travailleurs du Projet***

24. Les interactions avec les populations peuvent également être à l'origine de tensions avec les travailleurs du Projet, surtout si ces derniers se rendent coupables de pratiques contraires aux coutumes locales. De même, certains travailleurs pourraient accumuler des dettes auprès des populations (loyers, achats de produits alimentaires, fournitures de services divers) susceptibles d'entraîner des litiges. Par ailleurs, les critères de choix des bénéficiaires peuvent ne pas être connus des populations et entraîner des plaintes, voire des conflits entre les travailleurs et les populations. De même, certains travailleurs pourraient contracter des dettes auprès des femmes, notamment pour la restauration, et ne pas honorer leurs engagements par la suite, ce qui constitue un manque à gagner pour ces dernières. Une sensibilisation des travailleurs du projet sur les bonnes conduites à adopter et une sensibilisation des populations sur les procédures de sélection s'avèrent nécessaires.

#### **1.6.2. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels associés au financement additionnel**

25. Le financement additionnel va appuyer les initiatives du Gouvernement pour le développement agricole, en particulier la filière avicole. En effet, le secteur agricole présente un potentiel important d'insertion des jeunes, particulièrement dans les chaînes de valeur agricoles.

#### **Impacts positifs**

- **Opportunités d'emplois pour les jeunes :** Plus de 1 000 emplois directs et indirects seront créés dans la filière avicole.
- **Amélioration de la santé :** La production locale de poulets de chair répond au souci du Gouvernement de réduire, voire supprimer les produits congelés de volailles qui posent des problèmes de santé

- **Lutte contre l'insécurité alimentaire** : Cette initiative va accroître la production et l'offrir de viande de meilleure qualité sur les marchés nationaux, contribuant ainsi à la lutte contre l'insécurité alimentaire.

26. Les activités du Financement Additionnel même si, elles présentent des effets positifs, induiront également certains impacts et risques sanitaires.

### Impacts négatifs

27. Ces impacts concernent à la fois la santé des poulets que la santé humaine.

#### Problèmes de santé des poulets de chair

- **Croissance et poids rapides** : Les poulets de chair sont élevés pour grandir rapidement, ce qui entraîne des problèmes squelettiques et musculo-squelettiques, une insuffisance cardiaque et des problèmes métaboliques.
- **Boiterie et cloque mammaire** : Fréquentes chez les poulets de chair commerciaux, en particulier ceux qui ont une croissance rapide.
- **Insuffisance cardiaque** : La mort prématurée due à l'insuffisance cardiaque est un problème pour les poulets de chair.
- **Systèmes immunitaires affaiblis** : La production intensive peut affaiblir le système immunitaire des poulets de chair, ce qui les rend plus sensibles aux maladies.

#### Risques pour la santé humaine

- **Empoisonnement alimentaire** : Salmonella et Campylobacter, des bactéries communément présentes dans la volaille, peuvent contaminer la viande et provoquer des intoxications alimentaires.
- **Résistance aux antimicrobiens** : L'utilisation d'antibiotiques dans la production de volaille peut entraîner le développement de bactéries résistantes aux antimicrobiens, ce qui constitue une menace pour la santé humaine.
- **Exposition aux produits chimiques** : Les résidus chimiques présents dans la viande de volaille peuvent présenter un risque pour la santé.
- **Risques professionnels** : Les travailleurs du secteur de la transformation de la volaille peuvent être exposés à des produits chimiques dangereux.

## 2. Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

28. Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est élaboré dans le cadre de la préparation du Financement Additionnel du Projet d'Inclusion des Jeunes (ProdIJ). Le PMPP présente les principales parties prenantes qui seront mobilisées dans la préparation et la mise en oeuvre dudit Projet. Ces parties prenantes comprennent les personnes qui sont directement ou indirectement touchées par le Projet (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives à la mise en oeuvre des activités du Projet

29. Le PMPP présente également la démarche qui sera adoptée, pour s'assurer de l'implication et de la participation effectives de toutes les parties prenantes à toutes les étapes du Projet. Ainsi, le PMPP planifie les activités de consultations et définit les stratégies qui permettront un engagement opportun de participation, pertinent et accessible aux parties prenantes, tout au long de la préparation et la mise en oeuvre du Projet.

### 2.1. Démarche d'élaboration du PMPP

30. La démarche adoptée pour l'élaboration de ce PMPP est de compléter la méthodologie qui avait été suivie dans le cadre de la préparation du projet initial, à savoir :

- ***La mise en place du comité technique de préparation***

31. Un comité technique a été mis en place pour la préparation des activités à soutenir sur le financement additionnel. Ce comité a regroupé les différents acteurs intervenant dans les domaines de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'emploi, de la jeunesse, des secteurs sociaux, et particulièrement les acteurs de la filière avicole.

- ***La réunion d'échanges entre les membres du comité technique de préparation et l'équipe de la Banque mondiale***

32. Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu entre février et mai 2025 pour discuter de l'ancrage institutionnel du Projet à l'aune du Financement Additionnel, les procédures de sélection des bénéficiaires, les différentes activités à mener dans le cadre du Projet, etc. Ces réunions ont inclus les Directions Techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ((MAEP), du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), du Ministère de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), les professionnels du secteur, notamment l'Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP Bénin) et l'Interprofession Aviculture du Bénin (IAB), les sociétés privées impliquées dans la production et la commercialisation de produits avicoles, la commercialisation d'intrants, les responsables de quelques communes du Bénin, et des experts dans l'aviculture. Les comptes rendus de ces séances sont fournies en annexe. Une autre réunion tenue le mercredi 14 mai 2025 avec l'équipe de la Banque mondiale, a permis d'échanger sur les aspects liés spécifiquement à la sauvegarde sociale.

- ***La revue documentaire***

33. Une revue de la documentation disponible et se rapportant au ProdIJ, au contexte national, à la problématique de l'emploi à des projets similaires mis en oeuvre au Bénin a été effectuée en amont, en lien avec les objectifs et les stratégies du Projet, l'organisation socio-politique des zones du Projet, etc.

- ***L'identification des parties prenantes***

34. Afin de garantir l'établissement de relations solides, constructives et propices à la mise en oeuvre efficiente du Projet, il a été procédé en amont, à l'identification, des parties prenantes au Projet. Les parties prenantes avec lesquelles des échanges ont eu lieu sont les suivantes :

- *Equipe de la Banque mondiale* : les échanges avec l'équipe de la Banque mondiale ont permis de préciser les objectifs de la mission, de dresser une première liste de parties prenantes ;
- *Parties prenantes au niveau institutionnel* : les échanges ont porté notamment sur l'ancrage institutionnel du Projet, les procédures de sélection des bénéficiaires ;
- *Populations bénéficiaires* : populations locales qui peuvent être bénéficiaires du Projet ou être affectées par les travaux, femmes, jeunes, hommes, autorités coutumières et religieuses. Les échanges avec les populations ont essentiellement porté sur les attentes et les préoccupations en lien avec le projet : difficultés d'accès à certains types de formation du fait de ressources limitées, conditions d'accès aux opportunités offertes par le projet... ;
- *ONG, OSC, groupes d'intérêt spécifiques* : représentants des OSC intervenant au niveau local ou central. Les échanges avec ces groupes d'acteurs ont également porté sur les attentes et les préoccupations de ces derniers, et leur implication dans la mise en œuvre du projet.

## **2.2. Identification et analyse des parties prenantes**

35. Les principales parties prenantes qui seront informées et consultées au sujet du Projet sont constituées par celles qui :

- Sont ou pourraient être affectées par le Projet (parties touchées par le Projet) ;
- Peuvent avoir un intérêt dans le Projet (autres parties concernées).

### **2.2.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées par le Projet**

36. Au regard des activités envisagées, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le Projet pourraient se composer des travailleurs directs ou indirects, des employés des fournisseurs principaux notamment les centres de formation technique et professionnelle, des petites et moyennes entreprises intervenant dans l'agriculture, des communautés riveraines et de la société civile intéressée par les questions sociales et environnementales, de Droits Humains, d'emploi et de gouvernance.

37. Les travailleurs directs sont les employés du Projet (SCP et agences d'exécution) disposant de contrats formels ; les travailleurs indirects sont des agents d'entreprises partenaires du Projet et des agents des entreprises en sous-traitance et les employés des fournisseurs principaux.

### **2.2.2. Autres parties prenantes concernées du Projet**

38. Les autres parties prenantes concernées du Projet, y compris pour le financement additionnel, regroupent les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant influencer ou être influencé par le Projet dans un processus décisionnel. Elles se composent notamment des acteurs institutionnels :

- Ministère du Plan et du Développement ;
- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) ;
- Agence Nationale pour l'Emploi ;
- Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP) ;
- Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA) ;
- Fonds National de la Microfinance (FNM) ;
- Confédération des Artisans ;
- Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS) ou de l'Unité de Gestion du Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;

- Commission Nationale de Lutte contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme (CNL-CREVT) ;
- Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) ;
- Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ;
- Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Direction de l'Élevage ;
- Direction du Génie Rural (DGR) ;
- Comité technique et du Comité de Pilotage (COPIL).

39. Les parties prenantes au Projet comprennent également :

- Les Organisations de la Société Civile ;
- Les managers du Projet et les personnes recrutées par le Projet ;
- Les entreprises contractantes du Projet ;
- Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB) ;
- Union Nationales des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP) ;
- Fédération Nationale des Apiculteurs ;
- Les populations et les parties prenantes du système de gestion des plaintes.

### **2.2.3. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables**

40. Bien que la cible du Projet soit constituée des jeunes vulnérables, certaines personnes ou groupes de personnes parmi ce groupe cible peuvent avoir des difficultés à participer aux activités du Projet ou être exclus du processus de consultation et par conséquent, des bénéficiaires du Projet, y compris pour le financement additionnel. D'autres pourraient être plus affectés par le Projet et le financement additionnel en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres :

- Des personnes en situation de handicap ;
- Des jeunes issus des régions particulièrement exposées aux menaces d'extrémisme violent ;
- Des femmes et des filles en général
- Des personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les jeunes femmes issues de familles vulnérables ;
- Les communautés ou ethnies minoritaires de la zone d'intervention du projet (par le critère numérique ou l'activité de subsistance).

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du Projet et du financement additionnel, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes

### **2.3. Brève description des activités de consultation et de participation des parties prenantes**

41. Les consultations pour le projet initial ont inclus des acteurs institutionnels et opérationnels. Pour le financement additionnel, ces consultations ont été élargies à d'autres acteurs concernés par sa mise en œuvre des activités de ce FA. Comme indiqué plus haut, il s'agit notamment : les Directions Techniques du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ((MAEP), du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), du Ministère de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), les professionnels du secteur, notamment l'Union Nationale des Aviculteurs Professionnels du Bénin (UNAP Bénin) et l'Interprofession Aviculture du Bénin (IAB), les sociétés privées impliquées dans la production et la commercialisation de produits avicoles, la commercialisation d'intrants, les responsables de quelques communes du Bénin, et des experts dans l'aviculture.. Les rapports et comptes rendus y afférents sont joints en annexe, ainsi qu'un résumé des recommandations.

## 2.4. Activités envisagées

42. D'autres activités seront organisées dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde qui seront réalisés par la suite. Il s'agit précisément de :

- L'actualisation, la validation, la publication et la mise en œuvre des instruments de sauvegarde notamment le PEES, le PGM et le présent PMPP ;
- La préparation des EIES, en cas de besoin ;
- La mise en œuvre et le suivi du Plan d'Action des mesures d'atténuation des risques EAS/HS conformément au niveau de risque EAS/HS de l'évaluation faite à la phase de préparation du projet<sup>2</sup>, le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), les codes de bonne conduite et les mesures de Santé Sécurité au Travail durant la phase de mise en œuvre du Projet.

43. Les activités envisagées sont les suivantes :

- ***Information et sensibilisation sur le Projet et ses risques et impacts potentiels.***

44. Outre les consultants chargés de la réalisation des études sociales (élaboration des instruments de gestion des risques et impacts), le (la) Spécialiste (e) chargé (e) des questions sociales et de genre du SCP s'impliquera dans l'information et la sensibilisation des populations des zones couvertes par le Projet, sur les risques et impacts potentiels du Projet. Ce (cette) spécialiste sera également impliqué (e) dans l'exécution des activités de renforcement de capacités des parties prenantes du Projet en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux. Par ailleurs, les organisations de la société civile, les ONG et associations œuvrant dans le secteur aussi bien sur le plan local, national que régional, seront fortement mises à contribution pour informer, sensibiliser et former les parties prenantes sur la gestion de ces risques et impacts.

45. La méthodologie d'information et de sensibilisation se fera à travers les médias et une approche de proximité, participative, inclusive dont les réunions avec des représentants clé des différentes parties prenantes. Les personnes ressources au niveau de chaque commune seront également impliquées pour informer et sensibiliser les populations locales dans leurs localités respectives.

- ***Consultation et participation des parties prenantes***

46. En plus des consultations déjà engagées, des réunions, des discussions de groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, principalement celles potentiellement affectées, sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du Projet, notamment du financement additionnel. Une attention particulière sera portée sur les femmes et les filles pour leur assurer l'accessibilité et l'adéquation du MGP. Les consultations ne chercheront jamais à identifier les survivantes de la VBG, mais consulteront les femmes en général et les informeront sur la façon dont les survivantes pourraient signaler les abus par l'un des multiples moyens d'accès aux projets MGP. Ces activités seront exécutées sous la responsabilité du Spécialiste en charge des questions environnementales, et du spécialiste en Développement social du SCP, appuyés par les agents des services administratifs et techniques déconcentrés/décentralisés, les acteurs des services techniques communaux, les ONG/Associations locales, etc.

47. Ces consultations et participations des parties prenantes se feront aux étapes suivantes :

- Evaluation et mise en vigueur du Projet ;
- Préparation des instruments de mitigation ;
- Suivi des activités environnementales et sociales (implémentation, revue à mi-parcours, évaluation finale).

---

<sup>2</sup> L'évaluation du risque de VBG à la phase de préparation du projet conduite par le chargé de projet, le spécialiste VBG et le spécialiste principal en développement social de la Banque a conclu à un niveau modéré. Cette évaluation sera reprise et conformément au niveau du risque un plan de mitigation sera préparé et mise en œuvre à la satisfaction de la banque par le projet.

## **2.5. Stratégie de diffusion de l'information sur la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux**

48. La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers :
- Les radios locales, les crieurs publics et certaines personnes qui serviront de relais (leaders d'opinions) seront utilisées pour l'information et la sensibilisation des parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les personnes affectées et les populations vulnérables, sur la mise en œuvre du Projet ;
  - La presse écrite et en ligne, ainsi que les télévisions, seront utilisées pour relayer l'information relative à la tenue et aux contenus des rencontres importantes ;
  - Un site web sera créé dans le cadre du Projet et régulièrement mis à jour. De même, les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. seront également mis à contribution pour la diffusion des informations sur le Projet ;
  - Des réunions, rencontres et ateliers d'information seront régulièrement organisés pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées ; les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions ;
  - Des affiches, brochures et dépliants (français et langues locales) seront apposés sur des sites bien identifiés et accessibles à tous (commissariats, mairies, préfectures, maisons des jeunes, maisons des femmes...);
  - En plus de ces moyens identifiés, les documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.
  - Le choix des méthodes de diffusion sera adapté à la situation et aux besoins des différents groupes sociaux afin de s'assurer qu'ils ont tous accès à l'information. Par exemple, les femmes, en particulier dans les zones rurales, ont souvent moins accès à la radio, à la télévision ou au téléphone que les hommes, de sorte que ces canaux de communication peuvent ne pas être plus adaptés aux femmes.

## **2.6. Stratégie proposée pour les consultations**

49. Pour la réalisation des objectifs du projet, il est impératif de garantir la participation active de l'ensemble des parties prenantes. Pour ce faire, des consultations inclusives ont été organisées et seront maintenues tout au long du cycle de vie du projet. Cette approche vise à assurer une adhésion et un engagement efficaces afin d'évaluer et de gérer adéquatement les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du financement additionnel.

50. Tout comme sur le projet initial, les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- des entretiens individuels seront organisés avec les différents acteurs étatiques (ministères et structures concernées, etc.) via le téléphone, les mails, les vidéo-conférences. Outre ces entretiens, des rencontres en petits groupes (dix personnes au maximum) seront organisées avec les parties prenantes au niveau institutionnel ;
- des enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour recueillir les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le Projet et les personnes bénéficiaires ;
- des réunions communautaires (en effectif réduit) ou des focus groups seront régulièrement organisées à l'intention des acteurs les plus éloignés.

51. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

### **2.6.1. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables**

52. Les consultations avec les communautés seront organisées sur une base participative et inclusive. Au cas où la situation de vulnérabilité peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer aux réunions, le Projet organisera en concertation avec les groupes vulnérables selon leur convenance (groupe ou individuel) des discussions séparées dans un lieu facilement accessible. Pour faciliter les contacts, certaines des options permettant d'atteindre les groupes vulnérables sont suggérées ci-dessous :

- Identifier les leaders des groupes vulnérables et/ou marginalisés, les associations et fédérations concernées afin que ces derniers puissent relayer l'information à la base ;
- Impliquer les leaders de la communauté, les organisations de la société civile et les ONGs à toutes les phases de la mise en œuvre du projet ;
- Organiser des entretiens individuels et des focus groupes avec les personnes vulnérables et/ou marginalisées ;
- Faciliter l'accès des personnes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

53. La démarche décrite ci-dessus sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du financement addotionnel.

### **2.6.2. Engagement des femmes, filles et les associations de femmes de la société civile**

54. Il faudrait veiller à obtenir le conseil des parties prenantes pour identifier les risques potentiels de VBG/EAS/HS au niveau local et à consulter celles-ci sur les interventions potentielles et les mesures d'atténuation des risques. Les consultations avec les personnes qui travaillent avec des adolescents et adolescentes et d'autres groupes à risque, et les porte-parole des femmes devraient être privilégiées pour permettre une compréhension des risques et des tendances en matière de violence basée sur le genre au sein de la communauté, et aussi pour s'assurer que la voix des femmes est reflétée dans les recommandations pour les activités du projet. Ces consultations doivent se poursuivre tout au long du cycle de vie du projet et ne sauraient se limiter uniquement à la phase de préparation.

55. Chaque fois que le projet planifie un engagement avec les bénéficiaires en général, des réunions ou groupes de discussion séparées pour les femmes sera également organisés, avec la compréhension que dans les groupes des hommes et femmes ensemble, même si des femmes soient présentes, elles pourraient se sentir mal à l'aise de s'exprimer, surtout en thèmes sensibles tel que la VBG / EAS/HS, résultant en des commentaires biaisés vers la perspective des hommes.

56. Les consultations des parties prenantes doivent être axées sur la nécessité de comprendre l'expérience des femmes et des filles dans les communautés touchées, notamment leurs préoccupations relatives à leur bien-être, leur santé et leur sécurité. Conscient du rapport de force entre les sexes et de la dynamique sociale au sein d'une communauté ainsi que de la manière dont ceux-ci peuvent inhiber la participation, il est essentiel de s'assurer que les femmes, les hommes et les enfants touchés par le projet disposent des espaces surs nécessaires pour prendre part aux consultations. Un accent particulier étant mis sur les femmes, les enfants et d'autres groupes à risque, chaque groupe pourra nécessiter des approches différentes de façon à créer un espace de discussion sûr. Consultations avec des femmes doivent être menées à une date/heure convenable aux femmes impliquées et par une personne du sexe féminine ayant reçu une formation en la matière sensible et ayant une intelligence de la culture et des coutumes locales. Avant de commencer les consultations, les équipes doivent être bien préparées et disposer d'informations sur les services de secours aux victimes au sein de la communauté, de sorte que toute personne qui évoque des violences puisse être orientée immédiatement. En tenant compte de ces principes d'éthique et de sécurité, on peut éviter de causer malencontreusement des préjudices aux

membres de la communauté lors des consultations<sup>3</sup>. Elles ne doivent jamais porter directement sur les expériences individuelles en matière de VBG.

57. Il importe que les parties prenantes aient conscience, de :

- l'objet, de la nature et de l'envergure du projet ;
- la durée projetée des activités du projet ;
- les risques et effets potentiels sur les populations locales et ce en relation avec la VBG/EAHS :
  - répercussions de l'afflux de main-d'œuvre ;
  - risques environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires ainsi que VBG, en particulier les risques d'exploitation et de abus sexuel, éventuellement en lien avec le projet ;
  - normes du code de conduite devant être utilisé dans le cadre du projet ;
  - prestataires locaux de services de lutte contre la VBG, moyens de les contacter et nature de l'aide offerte ;
- du projet de plan de l'engagement des parties prenantes et de la façon dont celles-ci peuvent faire des observations sur le projet ; et
- des voies de recours existantes via le mécanisme de gestion des plaintes et la façon dont celles-ci sont traitées.

## **2.7. Stratégie en matière de santé et de sécurité**

58. Dans le but d'assurer la sécurité des populations et des employé(e)s des prestataires et principaux fournisseurs, un certain nombre de mesures sont requises :

- Organiser en amont des séances de sensibilisation (causeries éducatives par groupe de dix personnes au maximum) des populations et du personnel sur la prévention EAS/HS, les risques d'accidents, les codes de bonne conduite pour le personnel du projet, des voies de recours existantes via le mécanisme de gestion des plaintes et la façon dont celles-ci sont traitées, y compris les prestataires locaux de services de lutte contre la VBG
- Ces réunions doivent être organisées dans le respect des gestes barrières ;
- Doter les travailleurs du Projet de masques et de gel hydroalcoolique ;
- Installer des dispositifs de lavage des mains dans les endroits où se tiennent les rencontres et des lieux de travail.

59. Le tableau ci-après fait la synthèse de la stratégie de diffusion des informations et propose un calendrier pour la réalisation des différentes activités.

60. Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet par la stratégie de la redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse, des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et des réunions d'informations.

---

<sup>3</sup> Pour comprendre les recommandations d'ordre sécuritaire et éthique relatives aux consultations sur la violence basée sur le genre, se référer à la section Ethics du Guide de ressources sur la violence à l'égard des femmes et des filles. <http://www.vawresourceguide.org/ethics>

**Tableau 1 : Stratégie d'information et de consultation des Parties Prenantes suivant le cycle de Projet**

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupes cibles	Responsabilité
<b>Phase de préparation du financement additionnel</b>					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du FA	Elaboration des documents du Projet (Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO))	Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale Correspondances électroniques et vidéoconférence Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du FA Salle de réunion acteurs institutionnels/Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ministères concernés ;</li> <li>✓ ONG ;</li> <li>✓ Travailleurs du Projet ;</li> <li>✓ Populations riveraines ;</li> <li>✓ Bénéficiaires du projet ;</li> <li>✓ Personnes affectées potentielles</li> <li>✓ Personnes ressources.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ TTL Projet</li> <li>▪ Equipe de la Banque mondiale,</li> <li>▪ Membres du COPIL</li> <li>▪ Consultant</li> </ul>
	Evaluation sociale du FA (Evaluations des risques sociaux et détermination des mesures d'atténuation)	Séances de concertation et de consultation virtuelles Entretiens directs au téléphone Consultations des parties prenantes (focus group en nombre limité) dont les bénéficiaires potentiels	3 mois après la mise en vigueur du FA Sur les différents sites	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Personnes potentiellement affectées ;</li> <li>✓ Autorités locales ;</li> <li>✓ Services techniques ;</li> <li>✓ Autres partenaires techniques</li> <li>✓ Populations, bénéficiaires du Projet ;</li> <li>✓ ONG.</li> <li>✓ OSC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consultant</li> <li>▪ Equipe de préparation du Projet</li> </ul>

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Dates et lieux	Groupes cibles	Responsabilité
<b>Phase de mise en œuvre du FA</b>					
Mise en œuvre des mesures préconisées du CGES	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du FA et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap	Réalisation d'enquêtes (de préférence en ligne ou au téléphone) Entretiens téléphoniques Focus group (en nombre limité) Consultations publiques, ateliers de restitution et de validation respectant les mesures d'hygiène et de sécurité Presse écrite et audiovisuelle Site web de l'AnpE Affiches dans les lieux publics	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Salles de réunion Sur les différents sites	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés & ONG locales	Coordonnateur, Spécialistes en gestion environnementale, et sociale et Spécialistes Passation de marché et Suivi-évaluation du SCP
<b>Phase de suivi-évaluation mise en œuvre du FA</b>					
Suivi de l'exécution du PMPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le ProDIJ pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	Tout au long du cycle du Projet Salle de réunion du SCP Sur les différents sites	SCP Parties prenantes Groupes vulnérables	Spécialistes en gestion environnementale et sociale du Projet Coordonnateur
Evaluation de la mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité Consultation des parties prenantes Mécanisme de gestion des plaintes	A la clôture du ProDIJ Salle de réunion du SCP Sur les différents sites	SCP Bénéficiaires Populations affectées	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet
Clôture	Evaluation globale du ProDIJ	Interviews et entretiens Réunions formelles Elaboration du rapport de clôture	Tous les acteurs du Projet Salle de réunion du SCP Sur les différents sites	SCP Bénéficiaires Populations affectées	SCP Consultant externe

### **3. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes**

#### **3.1. Ressources**

61. La mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes porte essentiellement sur les ressources suivantes :

- *Structures chargées de la mise en œuvre du PMPP*

62. Dans le cadre du financement additionnel, les principaux responsables de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) sont le Spécialiste chargé des questions sociales et de genre du SCP, le spécialiste en charge du volet environnemental, le spécialiste en suivi-évaluation ; quant au Coordonnateur du projet, il en garantira l'exécution. L'équipe du projet sera appuyée par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'information et la sensibilisation des populations.

- *Confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes*

63. Les ressources allouées aux activités de mobilisation et l'engagement des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

- *Numéros verts*

64. Les deux numéros verts et le call center actuellement en place sous le projet initial seront maintenus sur toute la durée du financement additionnel.

#### **3.2. Fonctions de gestion et responsabilités**

65. Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, sous l'autorité du Coordonnateur, toutes ces activités seront menées par le (la) spécialiste en charge des questions sociales et du genre, en collaboration avec le responsable suivi et évaluation du SCP, le responsable du volet environnemental et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ces activités. En termes d'appui extérieur, le Spécialiste en Développement social pourra bénéficier de l'accompagnement des centres de promotion sociale et des ONG.

66. Les informations seront transmises au Spécialiste en Développement social à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

## 4. Mécanisme de gestion des plaintes du Projet

67. Le financement additionnel va s'appuyer sur le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) déjà en vigueur pour le projet initial. Ce MGP s'appuie sur des instances ou comités de règlement qui existent à l'échelle communale (au niveau des communes), départementale (au niveau des Directions Départementales) et au niveau central (SCP). Ces comités prennent en compte les différentes sensibilités : agriculteurs, éleveurs, femmes, jeunes, autorités coutumières, associations, groupements professionnels, services administratifs, groupes vulnérables, personnes affectées y compris les survivant(e)s des allégations et actes de VBG/EAS-HS et VCE en fonction des différentes zones et du niveau de règlement (village, commune, région).

68. Le MGP est assorti d'une plateforme qui permet d'enregistrer et de reporter les plaintes, et d'un call center. Les différents acteurs ont déjà été formés et font l'objet d'un recyclage continu, notamment pour la gestion des plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS avec un cadre de responsabilisation comprenant un protocole de réponse pour garantir que les survivantes sont référées à des services compétents de qualité en temps opportun et de manière éthique.

### 4.1. Procédures de traitement des plaintes

69. La procédure de gestion des plaintes dans le cadre du financement additionnel s'aligne sur le Projet initial et fait appel aux principales étapes suivantes :

- ***Etape 1 : réception et enregistrement des plaintes***

70. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Les canaux de réception des plaintes sont diversifiés et adaptés au contexte socioculturel et sécuritaire des différentes zones d'intervention du Projet :

- Boîtes à plaintes au niveau des communes et du SCP ;
- Téléphone (il existe deux numéros verts), courrier ;
- Saisine du comité par voie orale ou par écrit par le plaignant (le plaignant saisit le comité communal et la plainte peut être référée au niveau du SCP en cas d'insatisfaction) ;
- Saisine par un intermédiaire (parent, proche, autorités locales ; association de défense des droits humains, etc.).

71. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite est inscrite immédiatement dans un registre disponible au niveau des différents comités. Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte.

- ***Etape 2 : Tri et classification des plaintes***

72. Un tri est opéré à l'issue du dépôt de la plainte par le comité concerné, en vue de déterminer le type de plainte enregistrée (sensible ou non sensible), et la procédure d'examen adéquate. Ce tri permet aux membres des différents comités, de savoir si l'examen de la plainte nécessite une investigation sur le terrain ou l'intervention d'autres membres de l'équipe du ProDIJ. De même, le tri permet de savoir si la plainte est du ressort du SCP, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du ProDIJ. Le (la) spécialiste des questions sociales et de genre du ProDIJ et les autres membres du SCP concernés, sont régulièrement informés après cette phase de tri et de classification, afin de recueillir leur avis et suggestions, et un accusé de réception sera envoyé au requérant.

73. Les plaintes non sensibles seront traitées aussi bien par les instances intermédiaires que par l'instance centrale. Quant aux plaintes sensibles dont celles relatives aux EAS/HS, elles seront gérées au niveau central

(coordination du projet). Ces dernières, après enregistrement au niveau local, sont immédiatement transmises au niveau de la coordination du projet, qui assure les investigations nécessaires au traitement des plaintes et peut faire recours à des personnes ressources en cas de besoin. Toutes les plaintes relatives à l'EAS/HS sont transmises aux prestataires de services de VBG (médicaux, psychologiques et juridiques).

- ***Etape 3 : Vérification et actions***

74. A cette phase sont collectées les informations et données de preuves concourant à établir la justesse et l'objectivité de la plainte et à retenir les solutions en réponse à la réclamation du requérant.

75. Si la plainte est fondée, une proposition de solution est faite au requérant par le président du comité concerné. Si celui-ci n'y trouve pas d'objection, la solution est mise en œuvre. Dans le cas contraire, la plainte est transmise au niveau supérieur pour réexamen et si aucune solution acceptée par le plaignant n'est trouvée à ce niveau, ce dernier peut engager la procédure judiciaire.

76. Le traitement des plaintes sensibles peut nécessiter le recours à des compétences qui ne sont pas disponibles au sein des organes du MGP. Dans ce cas, les compétences des instances plus spécialisées sont sollicitées.

- ***Etape 4 : Suivi et évaluation/Reporting***

77. Une plateforme permet d'enregistrer l'ensemble des plaintes dans une base de données pour en faciliter le suivi tout en veillant à la confidentialité absolue principalement pour les plaintes sensibles comme celles liées aux EAS/HS. De même, un rapport trimestriel sur l'état de traitement des plaintes est produit par les agences d'exécution et le SCP et est intégré au rapport du ProDIJ.

- ***Etape 5 : Délai de traitement***

78. Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours pour le traitement au niveau 1 correspondant à la première instance de résolution (la commune). Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant, pour l'évaluation de la recevabilité et pour la proposition d'une solution au plaignant. Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur correspondant au niveau du département. Dès réception, le comité de la deuxième instance (niveau département) dispose d'un délai de huit (08) jours pour faire un retour au plaignant. Si le plaignant demeure insatisfait à cette étape, il peut saisir le SCP, qui doit lui faire un retour dans un délai maximum de cinq (05) jours.

79. Pour ce qui est des plaintes sensibles, elles nécessitent parfois la mobilisation d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations ; ainsi, l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir le SCP, qui doit tout mettre en œuvre pour que le délai maximum de traitement de ces plaintes n'excède pas un mois à compter de leur date de réception.

- ***Etape 6 : Règlement judiciaire***

80. Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut recourir au traitement judiciaire. Ainsi, les plaignants doivent être informés de leur liberté d'avoir recours à la justice, et des implications du recours à la voie judiciaire. Toutefois, les dépenses seront à la charge du ProDIJ si sa responsabilité est engagée.

- ***Etape 7 : Clôture ou extinction de la plainte et archivage***

81. Les plaintes résolues sont clôturées et archivées à travers la plateforme. Le système d'archivage donne accès aux informations sur : i) les plaintes reçues ii) les solutions trouvées et iii) les plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

## **5. Suivi et établissement des rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes**

82. Les activités relatives au PMPP sont déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans précisent entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

83. Des outils de suivi correspondant (rapports trimestriels) mettent en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le Spécialiste en Développement social est le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP. Il est assisté du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

## **Annexes**

Annexe 1 : Rapport atelier technique de consultation des parties prenantes, les 05 et 06 mai 2025

Annexe 2 : Compte rendu rencontre avec les importateurs de volailles, le 04 mars 2025

Annexe 3 : Compte rendu rencontre avec les producteurs de volailles ; 13 et 14 février 2025

Tableau A1 : Synthèse des consultations avec les différentes parties prenantes de la filière avicole



**RAPPORT ATELIER TECHNIQUE DE CONSULTATION DES PARTIES  
PRENANTES**

<b>1- Titre</b>	Atelier technique sur l'action de formation et d'insertion des jeunes dans l'élevage de poulets de chair
<b>2-Date et Lieu</b>	Lundi 5 mai 2025 à l'ADPME et Mardi 6 mai 2025 à l'ANPE
<b>3-Structure organisatrice</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>4-Déroulement de l'atelier</b>	<p>Les Lundi 5 et mardi 6 mai 2025, deux ateliers techniques ont été organisés sur les activités du financement additionnel à en mettant l'accent sur l'action de formation et d'insertion professionnelle de 1 000 jeunes dans l'élevage de poulets de chair.</p> <p>Le premier atelier tenu à l'ADPME, a démarré à partir de 14 h avec la présentation des participants qui représentent les parties prenantes du Projet, les objectifs de l'Atelier pour finir sur les différentes étapes du projet.</p> <p>S'agissant des étapes du projet, Il est essentiellement question de : former et insérer 1000 jeunes dans l'élevage de poulets de chair, avec une phase pilote devant s'achever en juin 2025.</p> <p>L'approche proposée par le comité technique a ensuite été présentée suivie des interventions des participants. Cette approche reposait sur la formation dans les LTA suivie de stage d'immersion des PME avec installation sur site du bénéficiaire ou sous un dispositif proposé par l'agrégateur choisi.</p> <p>Par ailleurs, le représentant de la Banque mondiale (BM) a souhaité apporter quelques clarifications avant le lancement de la phase d'intervention des participants sur l'approche proposée. Dans son intervention, il a rappelé que la cible du projet ProDIJ est constituée de jeunes vulnérables, peu ou pas instruits et vivant dans les zones rouges du Bénin. De même, il a invité les participants à ne pas oublier d'intégrer les femmes dans le processus et à revoir les conditions d'appui financier aux jeunes. Ensuite, le représentant de la BM présenté le modèle d'agrégation intégrée en cours d'utilisation au sein du ProDIJ, avec des agrégateurs qui portent la filière en intervenant sur tous les maillons de la chaîne de valeur.</p> <p>Après l'intervention de la BM, les participants ont débattu du modèle d'installation des jeunes. Il s'agit principalement donc de la formation théorique de 10 jours et de la mise en stage d'immersion des cibles qui restent une condition sin qua non dans le cadre d'espèce. Ledit stage pourrait se dérouler sur le site de l'agrégateur ou dans une autre PME.</p> <p>Dans ce cadre et de façon exceptionnelle, le groupe AFA a proposé un modèle de 6 mois de stage pratique sur le site de l'agrégateur, suivis d'une installation sur le site du bénéficiaire, sous la supervision de l'agrégateur pendant 2 ans. La journée a pris fin avec les débats sur le modèle d'installation avec un agrégateur.</p> <p>Après la première journée, la deuxième journée a eu lieu dans la Salle de conférences de l'ANPE et a connu la participation de 30 personnes. Lors de la réunion, un point a été fait sur le modèle de départ et le niveau de sa mise en œuvre.</p> <p>Ainsi, pour la phase pilote du projet, il est prévu de former et d'insérer 100 jeunes dans l'aviculture.</p> <p>S'agissant des rôles et responsabilités des parties prenantes, le ProDIJ est chargé de la sélection des jeunes bénéficiaires et de leur formation, ainsi que du suivi vétérinaire. L'ADPME est chargée de la construction des poulaillers, de l'équipement des poulaillers et de l'achat des intrants de production.</p> <p>Après cette étape, le ProDIJ a présenté l'état d'avancement des activités qui lui incombent. On retient que la présélection de 360 jeunes a été effectuée dans l'Atlantique et l'Ouémé. Parmi les sites proposés par les jeunes présélectionnés, environ 240 ont été visités. Lors de ces visites, la motivation des jeunes a été évaluée et les documents fonciers et d'identité disponibles ont été collectés.</p> <p>À la suite de ces visites, le travail de screening environnemental et social a démarré et est actuellement en cours. Une fois le screening environnemental et social achevé, la liste des jeunes et les documents fonciers recueillis seront envoyés à l'ADPME pour la poursuite de la sélection selon la procédure du PAEB. Il est à noter que qu'il a été convenu que la formation débutera après le retour de l'ADPME.</p>

Par ailleurs, l'ADPME a fait le point sur le niveau d'avancement de son côté. L'agence est dans l'attente de la liste des bénéficiaires sélectionnés par ProDIJ pour procéder à la sélection ou à l'identification des meilleurs profils.

La modératrice de la séance (personnel du MEF) a été demandée à l'ADPME de faire le point sur le courrier qu'elle doit envoyer au ProDIJ, aux préfectures et aux mairies pour leur préciser les types de documents fonciers attendus. Selon le représentant de l'ADPME, le courrier serait en cours d'élaboration.

Au cours de la réunion, une difficulté concernant le dépassement de budget, engendré par une sous-estimation du coût des bâtiments, a été soulevée. Après ces points, la séance a continué avec l'arrivée de madame Sarah qui a rappelé le modèle d'accompagnement en discussion depuis hier, celui avec un agrégateur au centre.

Il a ensuite été demandé au SSE du ProDIJ de présenter le modèle d'agrégation en cours au niveau des activités sur l'apiculture, la cuniculture et l'achaticulture. À la suite de cette présentation, il a été suggéré qu'afin d'éviter le blocage de l'action par ce dernier, que plusieurs agrégateurs soient utilisés dans le modèle envisagé pour l'apiculture, car dans le modèle présenté par le SSE, les bénéficiaires sont gérés par un seul agrégateur.

S'agissant des poulaillers, la détention du titre de propriété est liée au foncier. Les échanges ont ensuite porté sur le détenteur des investissements dans le modèle. Plusieurs propositions ont été faites. Au cas où les équipements seront acquis par le projet, le jeune bénéficiaire devient propriétaire.

Abordant ainsi la ligne des figures de cas possibles ; si le jeune est propriétaire du domaine, les poulaillers construits lui appartiennent. S'il n'en est pas propriétaire, plusieurs cas sont envisageables. Ces cas ont été recensés et doivent être remontés par le MEF. Il s'agit de :

- Si l'agrégateur a de fonciers et des poulaillers disponibles : les jeunes exploiteront les poulaillers de l'agrégateur sous contrat de location ;
- Si L'agrégateur a de fonciers et ne dispose pas de poulaillers : le projet construit les poulaillers qui sont la propriété du jeune. Ce dernier doit rembourser l'agrégateur sur un certains nombres d'années le frais du terrain (ce modèle a été refusé par tous les agrégateurs présents) ;
- Si l'agrégateur a de fonciers mais ne disposent pas de poulaillers : le projet construit les poulaillers qui deviennent la propriété de l'agrégateur ou des deux (agrégateurs et bénéficiaires) ;
- Si l'agrégateur n'a pas de fonciers, ni de poulaillers : il aide les bénéficiaires à avoir de fonciers. Il pourrait les aider à en avoir auprès des agences immobilières.

Il est également nécessaire de noter que certains participants ont proposé que si le modèle est conservé, le mécanisme prévu doit permettre au bénéficiaire de devenir propriétaire du domaine à l'avenir, afin qu'il puisse être considéré comme un entrepreneur.

Après les échanges sur le modèle d'installation, les participants ont abordé le volet la commercialisation.

A ce niveau, les participants trouvent que l'arrêt des importations constitue un levier important pour créer le marché pour les poulets produits localement. Il a été suggéré entre autres comme mesures :

- Explorer les marchés publics comme les prisons, les cantines scolaires et les hôpitaux ;
- Augmentation des taxes et subvention de la production locale afin que le prix de vente des poulets produits localement soit en dessous de celui importé ;
- Faire une bonne communication sur la qualité des poulets de chair produits localement et les poulets congelés importés afin de changer l'habitude alimentaire des consommateurs.

Les participants ont aussi discuté de la protection des jeunes sous le modèle d'agrégation. Il a été suggéré que les jeunes soient protégés à travers :

- Les contrats : un contrat entre le jeune et l'agrégateur et un contrat entre l'agrégateur et le projet ;
- Les coopératives : les jeunes de plusieurs agrégateurs seront organisés en coopérative pour défendre en cas de besoin leur intérêt ;

	<p>- L'Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB) : les jeunes et les agrégateurs seront amenés à adhérer à l'IAB. Dans ce cas, l'IAB jouera de rôle d'arbitrage entre les deux en cas de nécessité.</p> <p>Un modèle d'accompagnement des jeunes via les services de l'ATDA, la Direction de l'élevage et l'UNAP-Bénin a également été annoncé aux participants. Le représentant des vétérinaires privés a rappelé aux participants que le suivi sanitaire des élevages est une mission réservée aux médecins vétérinaires installés.</p> <p>À la fin de la séance, une rencontre spéciale a eu lieu entre le MEF, l'ADPME (point focal et spécialiste en screening environnemental et social), l'IAB, l'UNAP-Bénin et ProDIJ (assistant de projet/aviculture, spécialistes en sauvegardes environnemental et social) pour aborder les aspects liés à l'environnement et au social du projet. Le spécialiste en screening environnemental de ProDIJ a fait un bref aperçu de l'évolution du screening sur le terrain et des difficultés rencontrées. Elle a mis l'accent sur les sites présentés par les jeunes qui pour la plupart ne sont pas dans des zones sensibles (zones humides, forêts sacrées, habitations, etc.). Elle a ensuite déploré le fait que les spécialistes ne travaillent pas avec le comité aviculture. Un accent a été mis sur le type de propriété que devait avoir chaque jeune pour son site d'implantation pour la sécurisation.</p>
<b>5-Décisions ou Recommandations</b>	<p>Les recommandations formulées par des participants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compléter au fur et à mesure la liste des agrégateurs ;</li> <li>▪ Faire une typologie des agrégateurs ;</li> <li>▪ Aider également les producteurs existants à commercialiser leurs produits ;</li> <li>▪ Prendre les mesures pour arrêter l'importation des poulets congelés ;</li> <li>▪ Suivre les jeunes pendant une année ;</li> <li>▪ Intégrer les spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale dans le comité aviculture.</li> </ul>
<b>6-Participants</b>	<b>Voir liste ci-dessous</b>



## PROJET D'INCLUSION DES JEUNES (ProDIJ)

### LISTE DE PRESENCE

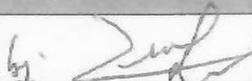
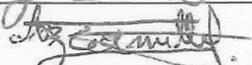
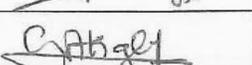
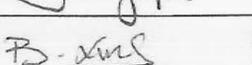
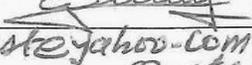
**Date** : 06/05/25

**Lieu** : Salle de réunion de l'AnpE

**Objet** : Atelier technique de mise en œuvre de la phase pilote-aviculture

N°	Prénoms et nom	Structure	Contacts		Signature
			Numéro	e-mail	
1	DOTCHE O. Ignace	ProDU	0167565220	dotcheign@gmail.com	
2	MIWOTO Carmelle Augustin	Préfecture de Kouffo - Noto	0166266695	carmelle.miwoto@gmail.com	
3	KAKPO I. Ismaël	ProDJS	019733454	kakpoism@yahoo.fr	
4	DOSSOU BLO K. Gbèzondé	DGR	0195350479	dkomlangbetonde@yahoo.fr	
5	BAMENOU Carinne	DGFD	0197076249	cbamenou@finahes.bj	

N°	Prénoms et nom	Structure	Contacts		Signature
			Numéro	e-mail	
6	COUTHON Nuole	DGFJ	0164663333	ncouthon@finance-bj	
7	MARIYO Felicien	COTECH Bwab	0197187602	f.mariyo@anpe.bj	
8	AGOGNON Gerard.	CPA Selme-Podji	0197187901	agognon Gerard@gmail.com	
9	HOUNSOU Bruce	UNAF-BENIN	0199436598	chap.benin@yahoo.fr	
10	SANTOS Armel	IAB	0197131455	armel.santos@gmail.com	
11	TOTTIN L. Mathias	de TANG SA	0195700000	tene.ess@tene.com	
12	CHABI Habely A.A	ARISE	0161696339	haae81@yahoo.com	
13	ABOUSSOU Koffi Benoit	Nadeau Delémare Pauze	019707892	aben.woob@yahoo.fr	
14	BEHIN GIAN Ezejus	GVS	0195086464	jeekingan@GVSANT	
15	LANYAN Marie - Renaud	Les Fermes Yao	0162790093	marierenaud@lesfermesyao.com	
16	TOVIEGBE S. Annaud	ATAA	0197539086	atoviegbe@gmail.com	
17	EBAH Codjo Sylvain	Associatif RIARA Agritech	0197895943 0151533106	s.ebah@agritech-int.com	
18	ADOKO A.M. José	La Bonne Viande	0161738785	adoko.jose@gmail.com	
19	AKOUGBE Saïd	FNM	0197185825	iakougbe@fnm.bj	

N°	Prénoms et nom	Structure	Contacts		Signature
			Numéro	e-mail	
20	Jacques HOUENASSOU	ADPME	0195969379	jhounastrucadpme.bj	
21	B. Camille AZOMAHOU	AFA	0196070247 0158836139	cazomahou@ gmeuil.com	
22	AKIOLA Keyoni O.	Green Prosperity Group Consulting	01-67-260830	keoakiola@gmail.com	
23	AKOTO Sevresse S.K.	Préfecture/ATE	0197886568	akotosevresse@zawo.bj	
24	BABA DE O. Maryline	FAPV	060608292	marylinebabade@ gmeuil.com	
25	DJIBRIL A. Jalil	FNSA	0195860929	addjibril@fnda.bj	
26	AMENDU Charles	Direction de l'élevage	0196470204	charlesamendu@yahoo.fr	
27	ADOUSSIBAH M. Justin	UNAP-B	0164254411	adoussibahmjust@yahoo.com	
28	SAOUFOU Chama-Dani	CDC Benin	0197445510	chamadine.saoufou@ edcb.bj	
29	BIGO Eric Germain	Personne Ressource Banque Mondiale	0196260156 0195362019	gbigo@zawo.bj	
30	ESSAH Siluce A.	UGPAEB/ADPME	0155884212 0157576104	essah@adpme.bj	
31					
32					
33					

**COMPTE RENDU**  
**RENCONTRE AVEC LES IMPORTATEURS DE VOLAILLES**  
04 mars 2025

Lieu : Salle de Conférence de l'AnpE

Participants :

- M. Wilfred GBESSI ;
- M. Félicien MARIYO ;
- M. Brice HOUNSOU ;
- M. Habib CHABI ;
- M. Rodrigue BIOBOU,
- M. Claude AGBODJEGAN ;
- M. Ignace DOTCHE ;
- M. Maurice YEDOMON ;
- M. André David TOGBE

Les importateurs ont été représentés par le Secrétaire Général du Groupement des importateurs de produits congelés au Bénin (GIPC-BENIN), monsieur Maurice YEDOMON et le Directeur de TIMOK BENIN, Monsieur André David TOGBE. Les importateurs seraient en voyage.

### **Sujet abordé**

Les discussions ont principalement porté sur l'identification des agrégateurs parmi les importateurs pour l'achat des poulets de chair produits par les jeunes.

### **Observations et exigences des importateurs**

Une fois la présentation du projet et des attentes à l'égard des importateurs effectuée, le SG, avec le soutien du DG de Timok Bénin, a bien voulu partager ses observations et exigences suivantes :

- Les produits importés sont vendus sur le marché nigérian (plus de 98 % des importations). Les jeunes devraient produire des poulets selon les besoins de ce marché en matière de grosseur des différentes parties du poulets ;
- Au Nigeria, les consommateurs demandent surtout des cuisses rapides et lourdes ;
- La production actuelle est beaucoup plus orientée vers le marché local ;
- En deux mois, les 100 jeunes feront environ 300 tonnes, soit moins de 12 conteneurs. Chaque importateur aura donc moins d'un conteneur et la production pourra être commercialisée sans problème si elle répond aux exigences du marché ;
- Les importateurs prenaient les poulets que s'ils sont conditionnés dans des cartons d'au plus 12,5 kg par carton avec 8 à 10 poulets à l'intérieur ;
- Le prix des poulets produits localement est supérieur à ceux des produits importés.

### **Suggestions et proposition d'autres alternatives**

Le SG a fait les suggestions suivantes :

- Pour produire suivant les normes des poulets importés, il faut envoyer les jeunes se faire former à l'étranger ;
- Pour la réussite du programme, il faut impliquer les éleveurs pour une formation plus pratique que les formations universitaires ;
- Pour la vente des produits, il a fait deux autres propositions :
  - a) Impliquer les abattoirs locaux, dont celui d'Agrisath pour l'achat des poulets et leur transformation;
  - b) Prospector le marché des vendeurs de viande de poulets braisés dans les rues et aux alentours des buvettes, car ils ont souvent un seul point d'approvisionnement par commune.

### **Décisions prises**

Suite aux interventions des importateurs, des éclaircissements ont été fournis sur la formation et l'engagement des éleveurs dans le dispositif établi. À l'issue de cette clarification, les décisions suivantes ont été prises :

- Les importateurs fournissent au projet un cahier de charge détaillé, précisant le type de poulets qu'ils pourraient acheter et ses caractéristiques ;
- Les importateurs passent expliquer le contenu de ce cahier de charge lors des formations ;
- Les jeunes produisent les premiers poulets suivant les exigences du cahier de charge lors des stages d'immersion.

### **Suite ou actions futures**

Le SG s'est engagé à informer les autres importateurs de l'issue de la réunion lors de leur retour de voyage. Ensemble, nous pourrons alors déterminer une nouvelle date pour une nouvelle rencontre avec l'ensemble des parties prenantes.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2025

**COMPTE RENDU**  
**RENCONTRE AVEC LES PRODUCTEURS DE VOLAILLES**  
13-14 février 2025

**Participants :**

- M. Wilfreed GBESSI ;
- M. Armel SANTOS ;
- M. Habib CHABI ;
- M. Ignace DOTCHE ;
- M. Rajesh GIRI (SVB) ;
- M. Hugues Bertrand GOUGBE (KOBERSIDE)
- Mme. Nadia AKIYO (VETO PLUS)

**Objet :** Intégration des agrégateurs dans le dispositif d'installation des 1000 jeunes dans l'élevage de poulets de chair.

**Zone d'intervention :** Bénin

**Services fournis :**

- Vente d'aliment au comptant aux jeunes à installer (démarrage, croissance, finition) ;
- Vente au comptant de poussins aux jeunes (capacité de production : 10 000 000 de poussins par an) ;
- Recyclage de tous les déchets de production des poulets ;
- Appui à l'importation de poussins depuis le Nigeria ;
- Transformation, conservation et distribution de viande de volaille ;
- Formation de courte durée sur les techniques d'élevages des poulets et autres animaux d'élevage ;
- Production de poules pondeuses et de poulets de chair ;
- Conseil agricole pour la vulgarisation des produits de Vêto Plus
- Formation des aviculteurs sur les normes de production de poulets de chair
- Formation technique continue modulaire de courte durée des aviculteurs dans le cadre du Programme de formation Compétences Avicoles certifié par l'ATDA7 (selon catalogue annuel portant sur divers thèmes) organisée sous forme de séminaires

**Possibilité de mise en place de cluster avec les jeunes de Azôli :**

- Les entreprises ont la possibilité de fournir aux jeunes des poussins et intrants pour la production et récupère la production ;
- Les entreprises pourront également acheter la production des jeunes qui achèteraient au comptant ses poussins et intrants.

**Remarques et suggestions**

Pour certains responsables, la commercialisation des poulets produits par les jeunes ne posera pas de problème car ces poulets pourraient être exportés vers le Nigeria. Ils ont suggéré de planifier la production entre les grands transformateurs locaux.

Par contre, pour d'autres, la production de poulets de chair ne soulève aucune inquiétude particulière. Le défi majeur pour la filière réside dans la commercialisation. Pour faciliter la commercialisation des poulets produits par les jeunes, elle propose l'arrêt des importations de poulets de chair.

Pour éviter une surproduction, elle suggère de ne pas lancer les 1 000 jeunes simultanément, mais plutôt de le faire en cinq vagues de 200 jeunes, avec un intervalle de deux semaines entre deux vagues.

**Tableau A1 : Synthèse des consultations avec les différentes parties prenantes de la filière avicole**

Parties prenantes consultées	Dates	Thèmes discutés	Préoccupations Attentes	Suggestion/Doléances	Prise en compte des doléances et suggestions dans la conception du projet
Importateurs de poulets congelés	13 au 14 février 2025	Implication des importateurs dans la souveraineté alimentaire en viande de volaille	Intégration des agrégateurs dans le dispositif d'installation des 1000 jeunes dans l'élevage de poulets de chair	Prévoir des formations de courte durée pour les jeunes et des stages d'immersion au sein des entreprises	Des stages de formations de 2 mois sont prévues dans les Centres de Formations Professionnelles pour les jeunes
			Surproduction et la commercialisation des produits	Eviter le lancement des 1000 jeunes simultanément pour un problème de surproduction  Faciliter la commercialisation des poulets produits par les jeunes, il est proposé l'arrêt des importations de poulets de chair.	Pour éviter une surproduction, les 1 000 jeunes ne seront pas lancés simultanément, mais une 1ère vague de 100 jeunes pour la phase pilote puis après 03 vagues de 300 jeunes par vagues  L'Etat va prendre les dispositions nécessaires pour l'interdiction de l'importation des poulets congelés
Les acteurs de l'administration de la filière agricole	Du 05 au 06 mai 2025	Objectif, activités, titre de propriété des sites d'implantation	Disponibilité de titre de propriété par les jeunes bénéficiaires	Accompagner les jeunes dans l'obtention des titres de propriété	Des séances d'information ont été réalisées à l'endroit des jeunes sur les différentes étapes d'obtention d'un titre de propriété homologué par les instances compétentes. Le Projet Terra Bénin, rentré récemment en vigueur, sera également mis à contribution pour aider les jeunes à obtenir des titres de propriété.
			Sécurisation de foncier par rapport au Don	Exiger des donateurs les titres de propriété	Des séances de sensibilisation sur l'importance d'un tel document ont été réalisées
			Ecoulement des produits des jeunes aviculteurs	Impliquer d'avantage les importateurs de produits congelés dans la mise en œuvre du Projet Faciliter aux importateurs la commercialisation des produits	Organiser des séances de sensibilisation à l'endroit des consommateurs sur les impacts sanitaires des produits congelés Le Gouvernement va prendre des mesures pour limiter l'importation des produits congelés Le Gouvernement à travers l'adoption d'une loi interdit les importations des poulets congelés
			Gestion adéquate des impacts environnementaux et sociaux	Impliquer, les cellules environnementales et sociales des ministères concernés, via les	Il est prévu que les cellules environnementales et sociales des ministères concernés et les points

Parties prenantes consultées	Dates	Thèmes discutés	Préoccupations Attentes	Suggestion/Doléances	Prise en compte des doléances et suggestions dans la conception du projet
				Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP), les points focaux environnement et développement social des mairies	focaux environnement et développement social des mairies soient impliquées dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementale et sociale, à condition toutefois que ces cellules soient pleinement fonctionnelles. Un plan de travail sera élaboré avec les spécialistes en charge des questions environnementales et sociales du Secrétariat à la Coordination du Projet.
			Remise en cause du projet, blocage par les hommes politiques	Rédiger une note sur le projet à l'endroit de ces derniers	Il est retenu d'améliorer la campagne de communication à l'endroit de la classe politique. En plus des communications en Conseil des Ministres, l'équipe de Projet rédigera une note de synthèse d'une page qui sera adressée aux Parlementaires dans leur casier en temps opportun.
			Subventions confisquées par les époux	Sensibiliser les femmes sur la gestion des fonds mis à leur disposition  Impliquer les époux durant les séances d'information et de sensibilisation	Les formations en compétences de vie intègrent ce volet et ont été très efficaces lors du précédent projet, selon les données recueillies.

*Source : ProdIJ, mai 2025*